



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 2.1 de l'ordre du jour provisoire

### Seizième session ordinaire

Rome, 30 janvier – 3 février 2017

## LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – BESOINS ET ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE

### Note du Secrétariat:

1. En adoptant son Programme de travail pluriannuel à sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) est convenue de faire démarrer les activités préparatoires à la réalisation d'une évaluation de l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Elle a décidé que le rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Rapport) serait présenté à la Commission à sa seizième session ordinaire<sup>1</sup>. À sa quatorzième session ordinaire (2013), la Commission a approuvé la structure proposée pour le Rapport<sup>2</sup>.

2. À sa dernière session, tenue en janvier 2015, la Commission a examiné l'état d'avancement du Rapport et a demandé au Secrétaire de poursuivre ses efforts en vue de la mise au point de la version finale de celui-ci et de lui présenter un projet de rapport à sa prochaine session ordinaire<sup>3</sup>. Elle a également invité les donateurs et les organisations internationales compétentes à concourir à l'élaboration du Rapport sous forme de ressources financières extrabudgétaires et/ou d'un soutien en nature, s'agissant notamment des consultations régionales et de l'établissement des rapports nationaux<sup>4</sup>. Le document intitulé *Élaboration du Rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*<sup>5</sup> donne des informations actualisées sur le processus d'élaboration du

<sup>1</sup> CGRFA-11/07/Rapport, annexe E.

<sup>2</sup> CGRFA-14/13/Rapport, section II.

<sup>3</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 11.

<sup>4</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 13.

<sup>5</sup> CGRFA-16/17/3.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



Rapport, y compris sur l'établissement des rapports nationaux, sur les informations provenant d'autres sources et sur les consultations régionales informelles visant à mettre en commun les informations concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, à recenser les besoins dans ce domaine et à définir les éventuelles mesures à prendre. Le projet de rapport fait l'objet du document intitulé *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture – Draft Report* (L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Projet de rapport)<sup>6</sup>. Les rapports issus des consultations régionales qui se sont tenues pendant la période intersessions sont présentés à la Commission pour information<sup>7</sup>.

3. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue du 4 au 17 décembre 2016, a pris note de la préparation du Rapport et a invité la FAO et sa Commission à «envisager d'élaborer un plan d'action mondial sur la base du rapport sur l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde».

4. Le présent document fait le point sur les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les éventuelles mesures à prendre, mis en évidence lors des consultations régionales informelles et dont le Secrétariat a fait la synthèse. Le Secrétariat a établi ce document en s'efforçant de réduire les redondances et de regrouper les besoins et les initiatives recensés, en les restructurant le cas échéant.

5. La Commission souhaitera peut-être:

- a) prendre note du projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre, présenté à l'annexe I;
- b) demander au Secrétaire d'inviter les Membres et les observateurs à faire part de leurs observations sur les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les éventuelles mesures à prendre, présentés à l'annexe I, et à formuler d'autres propositions à ce sujet pour le 15 février 2018 au plus tard, en tenant compte des conclusions du projet de rapport révisé;
- c) demander au Secrétaire d'examiner et de réviser, le cas échéant, le projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre en tenant compte des observations et suggestions reçues, ainsi que des conclusions du projet de rapport révisé;
- d) demander à chaque région de désigner jusqu'à deux points focaux nationaux aux fins de l'établissement des rapports nationaux sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et d'en informer le Secrétaire par l'intermédiaire du membre du Bureau qui la représente;
- e) demander au Secrétaire de convoquer les points focaux nationaux désignés par les régions pour une réunion de trois jours afin que ceux-ci examinent et révisent, le cas échéant, le projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre, en vue de son examen par la Commission à sa dix-septième session ordinaire.

---

<sup>6</sup> CGRFA-16/17/Inf.10 (en anglais).

<sup>7</sup> CGRFA-16/17/Inf.11.1 à Inf.11.6 (en anglais).

---

**ANNEXE I****PROJET RELATIF AUX BESOINS EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET  
D'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

---

- 1. Évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture**
  - 1.1 Accroître l'offre d'informations et de connaissances disponibles, et assurer un meilleur accès à celles-ci
  - 1.2 Améliorer la coopération et le soutien financier
  
- 2. Utilisation durable et conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture**
  - 2.1 Améliorer la recherche et les connaissances
  - 2.2 Développer les marchés et les chaînes de valeur
  - 2.3 Améliorer la conservation *in situ* et *ex situ*
  - 2.4 Cadres réglementaires
  
- 3. Politiques et programmes, renforcement des capacités et coopération en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture**
  - 3.1 Politiques et programmes
  - 3.2 Renforcer les capacités
  - 3.3 Améliorer la coopération
  
- 4. Thèmes transversaux**
  - 4.1 Sensibilisation
  - 4.2 Financement
  - 4.3 Égalité des sexes et agriculture familiale

Le projet relatif aux besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre tient compte des différents secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), des services écosystémiques, de la biodiversité associée et des aliments issus de la flore et de la faune sauvages.

## **1. ÉVALUATION ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

### **1.1 Accroître l'offre d'informations et de connaissances disponible et assurer un meilleur accès à celles-ci**

1.1.1 Normalisation: préciser les termes et les notions utilisés dans le cadre des débats portant sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Normaliser les systèmes de collecte de données, les protocoles et les systèmes d'inventaire applicables à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier à la biodiversité associée et aux aliments issus de la flore et de la faune sauvages; parvenir à un accord institutionnel concernant le concept de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

1.1.2 Vue d'ensemble des connaissances actuelles sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture: rassembler et structurer les données disponibles au niveau national, recenser les indicateurs existants et étudier ceux qui pourraient être applicables à d'autres fins (y compris les objectifs de développement durable et les objectifs d'Aichi).

1.1.3 Étudier et, si possible, utiliser ou adapter les systèmes de suivi applicables à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (les objectifs de développement durable, la Convention sur la diversité biologique [CDB], la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité, par exemple) et renforcer les systèmes de suivi mis au point sous les auspices de la Commission.

1.1.4 Recenser les espèces prioritaires, les systèmes de production ou les services écosystémiques, dans tous les secteurs, aux fins du suivi, de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national, régional et mondial.

1.1.5 Renforcer et mettre en place des systèmes de suivi et des outils d'évaluation applicables à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture selon une approche participative; étudier des cadres d'évaluation de la biodiversité (y compris le classement des systèmes de production) permettant d'établir l'état et les tendances des fonctions écosystémiques et d'évaluer la prévalence des pratiques de gestion qui ont une incidence sur la biodiversité et sur la fourniture de services écosystémiques.

1.1.6 Recueillir des informations de référence et suivre les divers aspects relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les pratiques de gestion, les effets des décisions en matière de gestion sur la biodiversité, le mode d'exploitation des terres, les aliments «pertinents d'un point de vue culturel», la caractérisation socioéconomique et environnementale des systèmes de production, la caractérisation des services écosystémiques, les savoirs traditionnels, les risques et les menaces liés aux vecteurs, y compris les organismes nuisibles et les maladies.

1.1.7 Renforcer les systèmes de gestion des connaissances et améliorer l'échange et la diffusion des savoirs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris son utilisation durable et sa conservation.

### **1.2 Améliorer la coopération et le soutien financier**

1.2.1 Assurer une participation plus active des systèmes de recherche non structurés, y compris les sciences citoyennes, au suivi de la biodiversité et, plus particulièrement, de la biodiversité associée.

1.2.2 Établir des objectifs clairs pour le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et définir les responsabilités. Un organisme national (opérant dans le secteur de l'agriculture ou de l'environnement ou les deux, par exemple) pourrait ainsi être chargé de la collecte de données et du suivi et de l'évaluation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

1.2.3 Renforcer la coopération, selon qu'il convient, entre les ministères compétents, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement, et les pouvoirs publics aux niveaux local, régional, national, aux fins de l'évaluation et du suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

1.2.4 Assurer un soutien accru de la part du public à l'évaluation et au suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en faisant valoir le rôle que jouent les partenariats public-privé, les exploitants agricoles, les éleveurs, les habitants des forêts et les pêcheurs ainsi que d'autres sources d'appui telles que les sciences citoyennes.

## **2. UTILISATION DURABLE ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

### **UTILISATION DURABLE**

#### **2.1 Améliorer la recherche et les connaissances**

2.1.1 Recueillir des éléments d'information à l'appui de l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des pratiques de gestion dans ce domaine afin d'acquérir des connaissances concernant l'incidence de ces usages sur la biodiversité et de recenser les meilleures pratiques susceptibles de favoriser son utilisation durable.

2.1.2 Mener des recherches sur divers aspects liés à l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris le rôle que jouent les microorganismes et les invertébrés dans le fonctionnement des écosystèmes, leurs interactions, l'utilisation durable de plantes et d'animaux adaptés aux conditions locales pour l'alimentation et l'agriculture, les effets des pratiques que l'on estime favorables à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, les possibilités d'utilisation des espèces indigènes pour améliorer la fourniture de services écosystémiques et la contribution des aliments issus de la flore et de la faune sauvages à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

2.1.3 Élaborer des directives et des outils pour faciliter la mise en application des meilleures pratiques.

2.1.4 Intégrer les connaissances relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée et les aliments issus de la flore et de la faune sauvages, dans la gestion des ressources naturelles, y compris les aires protégées et d'autres mesures de conservation effectives par zone.

2.1.5 Recueillir des éléments concernant l'utilisation des savoirs traditionnels et la promouvoir, en particulier par le partage des connaissances entre les pays.

2.1.6 Promouvoir divers systèmes de production (systèmes de culture intégrés et agroécologiques, par exemple).

2.1.7 Recenser et mettre en œuvre des techniques et des stratégies propres à favoriser le rétablissement de la biodiversité dans les systèmes de production, y compris la réintroduction et la domestication.

2.1.8 Mettre au point des outils SIG pour le suivi et la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les paysages terrestres et marins.

## **2.2 Développer les marchés et les chaînes de valeur**

2.2.1 Développer plus avant les marchés et les chaînes de valeur pour les produits issus de systèmes de production qui favorisent le maintien et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir l'utilisation des aliments locaux et/ou traditionnels afin d'améliorer la nutrition et la santé et de sensibiliser les consommateurs.

2.2.2 Renforcer les liens entre la recherche et les marchés.

2.2.3 Procéder à une estimation, y compris par des évaluations participatives, de la valeur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, notamment, des services écosystémiques, de la biodiversité associée et des aliments issus de la flore et de la faune sauvages.

2.2.4 Valoriser les produits et les services qui dépendent de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (en misant sur l'étiquetage, la certification, la traçabilité, la dénomination d'origine, l'identification géographique, l'appellation commerciale, la gastronomie, le tourisme, etc.) et transmettre aux consommateurs les informations relatives à la qualité des produits et à l'incidence positive de la production sur l'environnement.

## **CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

### **2.3 Améliorer la conservation *in situ* et *ex situ***

2.3.1 Établir des priorités pour la conservation de la biodiversité associée et les services écosystémiques qui y sont liés.

2.3.2 Assurer la complémentarité entre les approches de conservation *in situ* et *ex situ* applicables à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier pour la biodiversité associée et les aliments issus de la flore et de la faune sauvages.

2.3.3 Promouvoir la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, le cas échéant, moyennant l'association de pratiques de gestion traditionnelles et de techniques modernes, promouvoir la recherche de nouvelles techniques pour la conservation à long terme de cette biodiversité et améliorer l'application de techniques modernes pour la caractérisation, la collecte, le stockage, la documentation et la gestion des données.

2.3.4 Mettre en place des banques de gènes efficaces ou les renforcer, y compris pour la conservation des microorganismes et des invertébrés, et améliorer l'enregistrement des collections au sein des pays.

2.3.5 Assurer la duplication du matériel génétique intéressant l'alimentation et l'agriculture afin d'en garantir la conservation en cas de catastrophes naturelles et/ou d'origine humaine (résilience).

2.3.6 Maintenir et renforcer les initiatives et les programmes de gestion à l'exploitation et la participation des communautés en menant des activités de sensibilisation et en renforçant les capacités.

2.3.7 Promouvoir le développement et/ou l'expansion des zones forestières protégées, des parcs nationaux, des aires protégées pour la faune et la flore sauvages, des aires marines protégées et des jardins zoologiques, ou d'autres mesures de conservation effectives par zone en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques associés.

2.3.8 Renforcer les réseaux liés à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris aux niveaux national et régional, entre les utilisateurs et les communautés qui contribuent au maintien de la biodiversité à l'exploitation et/ou *in situ*, ainsi qu'entre les instituts de recherche et/ou les scientifiques.

2.3.9 Élaborer des directives au niveau national afin de renforcer les réseaux de conservation *in situ* et *ex situ* de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

2.3.10 Améliorer les infrastructures et assurer l'entretien des installations pour la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

2.3.11 Renforcer la recherche sur la domestication, la conservation et l'utilisation des espèces sauvages récoltées à des fins alimentaires.

## ACCÈS ET PARTAGE DES AVANTAGES

### 2.4 Cadres réglementaires

2.4.1 Coordonner les systèmes nationaux d'accès et de partage des avantages afin de faciliter l'échange de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture entre les pays et d'assurer le partage juste et équitable des avantages.

2.4.2 Recenser les besoins et les ressources nécessaires afin de faciliter l'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant conformément au Protocole de Nagoya.

2.4.3 Faire connaître les mécanismes mis en place pour l'échange de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

## 3. POLITIQUES ET PROGRAMMES, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COOPÉRATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### 3.1 Politiques et programmes

3.1.1 Examiner et mettre à jour les stratégies actuelles en faveur de la biodiversité (notamment les stratégies et plans d'action nationaux et les plans d'action mondiaux) afin d'y inclure la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Assurer la prise en compte de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les politiques, les règlements et les programmes en vigueur.

3.1.2 Examiner les politiques existantes, en particulier leur mise en œuvre et leur incidence (positive ou négative) sur l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.1.3 Élaborer, maintenir ou renforcer les stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en harmonie avec d'autres stratégies pertinentes, telles que les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité et les programmes agroécologiques. Mettre en place des cadres de décision ou des programmes-cadres pour tous les secteurs de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national et (sous-) régional, intégrant l'action face au changement climatique. Promouvoir l'élaboration de politiques et de programmes intersectoriels aux niveaux national et régional en mettant en place des groupes de travail intersectoriels tout en tenant compte des initiatives existantes.

3.1.4 Mobiliser les communautés et leur donner les moyens de prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.1.5 Renforcer et mettre en place des politiques et des stratégies nationales qui permettent d'assurer, notamment par des mesures d'incitation et la fourniture d'un appui technique, un meilleur soutien à tous ceux – agriculteurs, éleveurs, habitants des forêts, pêcheurs et autres parties prenantes – qui mettent en œuvre des pratiques favorables au maintien et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience face au changement climatique.

3.1.6 Fournir des aides publiques à l'agriculture familiale qui favorise la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.1.7 Dresser un inventaire des actes juridiques nationaux qui régissent l'utilisation, la conservation et l'échange de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'accès à celle-ci, en particulier des règlements en matière de droits des agriculteurs.

3.1.8 Faire en sorte que les scientifiques prennent part à l'élaboration des politiques, aux activités de formation et aux ateliers, ainsi qu'aux réunions régionales et internationales.

### **3.2 Renforcer les capacités**

3.2.1 Améliorer les capacités de recherche dans divers domaines: taxonomie, rôle de la biodiversité associée dans la fourniture de services écosystémiques dans le cadre des systèmes de production, aliments issus de la flore et de la faune sauvages, espèces sauvages apparentées, pratiques de gestion durable et autres domaines liés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2.2 Améliorer l'enseignement de la taxonomie dans les universités, les écoles et les centres de formation professionnelle et non structurée (les ONG, par exemple) en l'adaptant aux différents publics – scientifiques amateurs, groupes d'âges, femmes, hommes, etc.

3.2.3 Augmenter le nombre de chercheurs/scientifiques qualifiés, en particulier de taxonomistes, qui étudient la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine de la biodiversité, surtout dans certaines spécialités (taxonomie, ethnobiologie, par exemple), et cela par des moyens divers (reconnaissance accrue, grâce à une rémunération concurrentielle par exemple; fourniture d'infrastructures adéquates, en particulier de laboratoires; soutien logistique).

3.2.4 Assurer aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux éleveurs et aux habitants des forêts une formation permanente à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

### **3.3 Améliorer la coopération**

3.3.1 Dresser la liste des institutions compétentes et en définir les caractéristiques et les responsabilités afin de permettre la mise en place de mécanismes de coordination.

3.3.2 Envisager de donner un caractère officiel à la collaboration entre les institutions (y compris le secteur privé et les organisations à assise communautaire) en désignant des points focaux et/ou des spécialistes responsables.



3.3.3 Envisager de créer un comité de pilotage national pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ou bien d'indiquer des organismes chefs de file agissant en collaboration avec d'autres partenaires, afin de renforcer la collaboration entre les institutions concernées, de créer des synergies et d'harmoniser les activités. Ce comité de pilotage pourrait être composé de représentants des différentes institutions concernées.

3.3.4 Élaborer une politique nationale cohérente pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'applique aux différents secteurs des RGAA, aux services écosystémiques, à la biodiversité associée et aux aliments issus de la flore et de la faune sauvages et qui établisse un système ou un mécanisme de soutien intégré et multisectoriel au niveau national.

3.3.5 Renforcer la coopération aux fins de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture entre les réseaux sectoriels pour les RGAA, les universités, les gouvernements, les ONG, les communautés, le secteur privé, les instituts de recherche et d'autres parties prenantes, à tous les niveaux.

3.3.6 Améliorer la coopération et la coordination entre les ministères afin d'assurer la cohérence des contributions fournies par les gouvernements en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les divers espaces de dialogue.

3.3.7 Améliorer la coordination et la mise en œuvre des programmes relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau national et les rapports nationaux pertinents, en particulier pour ce qui est de la mise en application des conventions relatives à la biodiversité. Il pourrait s'agir de mettre en place une institution unique (un point focal national, par exemple), chargée de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.3.8 Renforcer la collaboration aux niveaux régional et international aux fins de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

3.3.9 Renforcer la coopération régionale et internationale dans le cadre des initiatives existantes, mettre en place un groupe de travail régional afin d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et établir des réseaux et des mécanismes d'échange au niveau régional.

3.3.10 Établir des pôles d'information aux niveaux national, régional ou mondial rattachant les principaux spécialistes et scientifiques, afin de permettre la mise en commun d'informations sur des questions pertinentes telles que les priorités en matière de recherche et les sources de financement en ce qui concerne la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.3.11 Développer plus avant et renforcer la coopération internationale dans les activités de recherche sur les services écosystémiques, la biodiversité associée et les aliments issus de la flore et de la faune sauvages.

## **4. THÈMES TRANSVERSAUX**

### **4.1 Sensibilisation**

Faire mieux comprendre l'importance de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture aux agriculteurs, aux éleveurs, aux pêcheurs et aux habitants des forêts, ainsi qu'au grand public, aux donateurs, aux décideurs, aux consommateurs et aux médias.

## **4.2 Financement**

4.2.1 Assurer un soutien financier pour la formation, le renforcement des capacités, l'évaluation et le suivi, l'utilisation durable et la conservation *in situ* et *ex situ*.

4.2.2 Investir dans la recherche sur les techniques de caractérisation, ainsi que sur le suivi, la conservation et l'utilisation durable des divers éléments de la biodiversité associée et des services écosystémiques qui y sont liés.

4.2.3 Mettre en place des mécanismes de collecte de fonds; recenser les domaines prioritaires afin d'assurer une utilisation optimale des ressources; évaluer les projets existants au niveau régional afin de déceler les chevauchements et de mettre en évidence les connaissances spécialisées pouvant être partagées entre les pays; et établir des plans d'investissement en faveur de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

## **4.3 Égalité des sexes et agriculture familiale**

Veiller à ce qu'une attention particulière soit portée à l'égalité des sexes et à l'agriculture familiale dans les divers domaines et interventions.